

Fest Deiz à Saint-Lormel : un moment de partage festif le dimanche 29 juin 2025 au terrain de foot

En breton, fest deiz qui veut dire « fête de jour » s'oppose directement à fest noz qui signifie « fête de nuit ».

UN PEU D'HISTOIRE : LE FEST NOZ BRETON, KÉSAKO ?

Le fest-noz est un rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne, soutenues par des chants ou des musiques instrumentales.

Dans la société rurale traditionnelle, ces rassemblements accompagnaient les différents moments de la vie collective : noces, travaux agricoles, pardons (pèlerinages), veillées, etc. Selon les lieux, ces rassemblements pouvaient avoir différentes désignations, dont le mot « fest-noz » dans le centre de la Bretagne qui signifie « fête de nuit ».

Avec le passage rapide d'une société rurale traditionnelle à une société moderne et industrielle, ces occasions d'expression se sont trouvées peu à peu menacées et avec elles les répertoires de danses, de chants et de

musique instrumentale qui y étaient liés.



Un fest-deiz organisé pour la 1^{ère} fois à Saint-Lormel par Lormélimélo

Au milieu du 20^e siècle, dans le centre Bretagne, des militants de la culture bretonne ont proposé une nouvelle forme de rassemblement, inspirée du concept moderne du bal, alors en plein développement. Ils reprirent l'ancienne désignation locale « fest-noz », terme qui allait désormais

être utilisé dans toute la Bretagne pour désigner des soirées festives, non plus privées mais publiques, organisées le plus souvent par des associations, dans des salles des fêtes communales, sonorisées, avec entrée payante et affiche de plusieurs sonneurs, chanteurs ou groupes programmés. Puis le concept a été adopté pour des après-midi festives désignées tout naturellement « fest-deiz ».

ENTRE DIVER- TISSEMENT ET FONCTION SOCIALE

Le fest-noz, tout au long de son évolution, a su conserver, au-delà de sa fonction de divertissement, une fonction sociale majeure. Il se caractérise par une grande convivialité, une grande proximité entre chanteurs, musiciens et danseurs, une mixité sociale et intergénérationnelle très importante.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures
d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

LORMELIMELO ORGANISE UN FEST DEIZ À SAINT-LORMEL

L'association Lormélimélo, dont l'objectif est d'enrichir le vivre ensemble de chacun sur son lieu de vie, vous donne rendez-vous dimanche 29 juin à partir de 14h30 sous le préau du terrain de foot dans une ambiance de fête pour écouter de la musique tradi-

tionnelle bretonne, danser, se rencontrer et papoter autour de la buvette sans oublier de déguster galettes-saucisses et gâteaux.

Entrée gratuite.

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir musique et danses traditionnelles et vous laisser emporter dans une incontournable chaîne ou ronde où tout le monde se tient par la main ou le bras.

LE SAVIEZ-VOUS ?



LORMELIMELO a (et va) mener plusieurs actions pour l'année 2025 :

- L'atelier couture créative (toutes les semaines),
- L'atelier Patchwork (tous les 15 jours),
- Les Puces des Couturières et Loisirs Créatifs le dimanche 9 mars dernier,
- La chasse aux œufs le samedi 19 avril dernier,
- La Fête de Saint-Lunaire le dimanche 13 juillet,
- Les Lormémois ont du Talent (reporté en 2026)
- Le Troc Plantes le dimanche 16 novembre

Cette association a à cœur de mener ces actions pensant qu'elles sont bénéfiques à la vie communale, dans la mesure où elles permettent aux Lormémois de se rencontrer dans une ambiance conviviale.

© www.cactus-paysderedon.fr



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 24 AVRIL 2025

Étaient présents:

- AILLET Louis,
- BOUAN Chantal,
- BOUAN René,
- DAUNAY Loïc,
- LEBORGNE Régine,
- MARTIN Françoise,
- RAULT Philippe,
- ROBISSOUT Josiane,
- SCHMITT Thomas
- SUIRE Thierry

Absents excusés:

- AUBIN William,
- MENIER Mireille (procuration à Régine LEBORGNE),
- PLESTAN Sylvaine (procuration à Philippe RAULT),
- PORCHER Aurélie (procuration à Thomas SCHMITT)
- SORGNARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération

> Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC) de Dinan Agglomération arrêté par le conseil communautaire le 3 mars 2025.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION :

La procédure d'arrêt est le moment où le Conseil Communautaire décide de figer le document avant de l'envoyer pour avis aux partenaires, communes... et de le soumettre à l'enquête publique. Le document ne pourra pas être modifié avant l'enquête publique. Le PLUiH après approbation

devra se mettre en compatibilité avec le SCoT AEC c'est-à-dire que le PLUiH ne doit pas être contraire ou ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des orientations et objectifs du SCoT AEC.

L'enquête publique est envisagée à partir du 20 août, pour une durée d'un mois.

Un Commissaire enquêteur, ou Commission d'enquête, va être désigné pour tenir des permanences, analyser les remarques des citoyens déposées sur des registres papiers ou dématérialisés et rédiger un rapport auquel l'agglomération devra apporter des réponses.

Le document d'arrêt est composé d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et d'annexes. La particularité d'un SCoT AEC est la présence d'un programme d'actions. Défini-

tion de 7 priorités répondant aux orientations du PAS et des prescriptions du DOO (pour un environnement favorable à la santé, pour une production agricole et alimentaire durable, pour des déplacements décarbonés, pour des bâtiments sains, sobres et confortables, vers un territoire autonome en énergie, pour une implication des habitants et usagers dans le plan d'actions et pour des moyens et une animation en transversalité).

> Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des services publics Eau et Assainissement année 2023 (RPQS) :

Le conseil municipal a pris acte de la présentation de ces rapports adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 16 décembre 2024.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

• Demandes de subventions pour 2025

Après étude des diverses sollicitations reçues, il a été attribué les subventions suivantes :

- Épicerie Solidaire Ploubalay 150 €
- ADS de la Côte d'Émeraude (Plancoët) 310 €
- Protection Civile des Côtes d'Armor 100 €
- ADMR Penthièvre Arguenon 50 €
- Sauveteurs en mer de St-Cast Le Guildo (SNSM) 100 €
- Association Lormelimélo 500 €

- Club des supporters cyclistes de la Plancoëtine 450 €
 - Les Restos du Coeur .150 €
 - Fonds d'Aide aux Jeunes (Dép. 22) 150 €
- TOTAL 1 960 €**
(Pour information, en 2024, la Commune a attribué un total de 1472 € de subventions).

• Future salle polyvalente : Tarifs de location

En attendant la fin des travaux de restructuration de la salle polyvalente, les tarifs de location ont été déterminés. (Voir tableau des tarifs)

Associations communales ayant leur siège sur la commune :

- 1 Week-end gratuit par année civile.
- Gratuit pour les ateliers et réunions en semaine.
- Dépôt de caution à chaque manifestation (même pour les occupations GRATUITES).

Versement d'arrhes :

- Réservation week-end : dépôt d'un chèque d'arrhes de 150 €.
- Toutes autres réservations : dépôt d'un chèque d'arrhes de 50 €.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC : rénovation et mise en conformité du réseau

Suite au projet global de rénovation de 103 foyers en LED de l'éclairage public de la Commune, il a été décidé d'inscrire une première opération de rénovation au budget 2025. Elle portera sur la rénovation de l'éclairage et mise en conformité réseau de la rue Saint-Pierre pour un montant estimatif de 16 800 € TTC dont 10 111 € à la charge de la commune.

• TRAVAUX et ÉQUIPEMENTS DIVERS

Validation des devis pour :

- le renouvellement des illuminations de fin d'année pour la façade de l'église du bourg : entreprise DECOLUM pour un montant de 1 036,10 € HT soit 1 243,32 € TTC.
- le changement du revêtement de sol de la classe des CP : CALIPRO pour la fourniture du revêtement PVC pour un montant de 1 668,28 € HT soit 2 001,93 € TTC.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DECHETTERIES :

PLANCOET - ZA Nazareth
02 96 80 29 72
Du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

MATIGNON

Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63
Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
9h - 12h et 13h30 - 18h

→ SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :

LA FLUTE ENCHANTÉE de Mozart

Orchestre National de Bretagne et le chœur de chambre Mélisme(s)
Conte fantastique sur écran
Mercredi 18 juin à 20h -
Salle Solenval / Plancoët
GRATUIT

- l'installation d'une toilette sèche à l'enclos du vieux bourg : ICAG COMPAGNIE pour l'achat d'un kit complet pour un montant de 1 700,00 € HT soit 2 040,00 € TTC.
- le changement de la porte d'accès au hall d'entrée des logements communaux : entreprise LE BALC'H FV2P pour un montant de 2 360,86 € HT soit 2 883,03 € TTC.
- la réfection du marquage de voirie du parking de la mairie, de la rue des Tilleuls, du parking de l'église et au niveau de l'école rue Saint Pierre : entreprise 4S Signalisation Marquage pour un montant total de 3 905 € HT soit 4 686 € TTC.

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Durée Location	Tarif général particuliers / associations		CAUTION
	COMMUNE	HORS COMMUNE	
Demi-journée en semaine (9h30-13h) ou (14h-18h)	60 €	80 €	450 €
Journée ou soirée en semaine (9h30 à 9h30 le lendemain)	Avec cuisine	150 €	450 €
	Sans cuisine	100 €	
Week-End Du samedi 9h30 au lundi 9h30 Sauf mariage possibilité remise des clés le vendredi	Avec cuisine	300 €	450 €
	Sans cuisine	240 €	
Cérémonie civile	Gratuit pour les habitants de la commune ou inhumation au cimetière		
Post obsèques ou inhumation au cimetière	50 € + location vaisselle		
Partenaires publics et institutions de la commune	GRATUIT		
Son	Pas de mise en location dans l'immédiat		
Grand écran	Pas de mise en location dans l'immédiat		
Couvert complet	0,60 € / personne		
Verre uniquement	0,15 € / personne		
En cas de ménage non ou mal réalisé nécessitant l'intervention d'un agent : Heure de ménage 40 € / heure pour les 2 premières heures Si l'intervention dépasse ces 2 heures, un forfait ménage de 400 € sera facturé			

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS!**
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JUIN 2009 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

• **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ **RESTOS DU
CŒUR DE MATI-
GNON : CAMPAGNE
D'ÉTÉ 2025**

La campagne d'été a débuté le jeudi 13 mars 2025 et se poursuivra jusqu'au 6 novembre, à raison d'une distribution toutes les 2 semaines les jeudis de 9h à 11h15.

• **Restructuration mairie et salle polyvalente : choix du sol de la salle polyvalente**

Après étude de la proposition des 3 variantes de sol (chape quartzée, béton poncé et poli, résine) le choix du sol en résine a été validé pour un coût total de 28 782 € HT (soit un surcoût de + 18 733,50 € par rapport à l'offre de base).

• **ÉGLISE du BOURG : arrêt des cloches**

Au vu des conclusions des rapports de visite de l'entreprise Art Camp concernant la maintenance des cloches et la vérification de la protection contre la foudre de l'église, la visite d'une commission de sécurité s'impose. En attendant,



par mesure de précaution, il a été décidé d'arrêter l'utilisation des cloches.

• **SÉCURITÉ ROUTIÈRE : vitesse excessive**

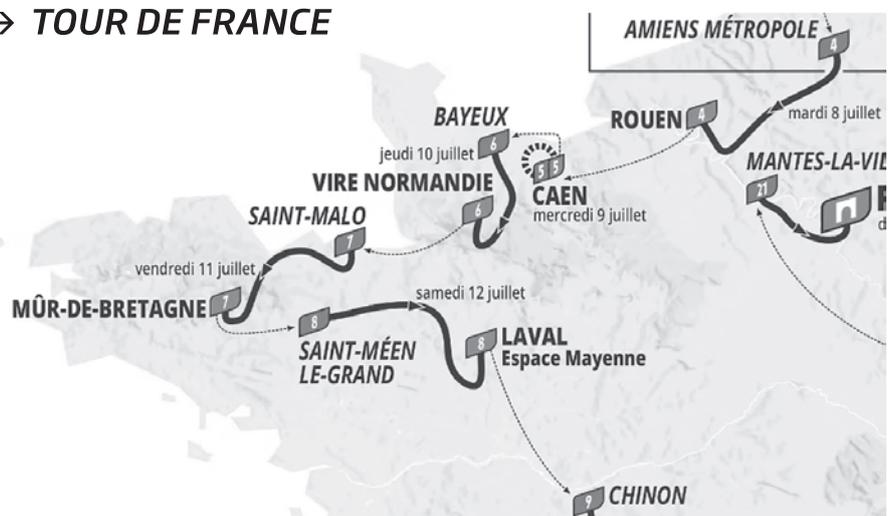
La demande d'installation d'un radar au niveau de la Lande Aya va être transmise à la sous-préfecture pour étude.

La séance est levée à 22h55.

• **Prochain conseil municipal :**

Le jeudi 12 juin 2025 à 20h Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

→ **TOUR DE FRANCE**



Le vendredi 11 juillet, la 7^e étape, longue de 194 km, partira de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) pour arriver à Mûr-de-Bretagne (Côtes-d'Armor).

La caravane et les coureurs arrivant de Corseul, traverseront Plancoët en empruntant la rue Marie-Paule Salonne puis la rue Saint-Sauveur, rue de la Courberie puis virer à gauche au rond-point Hyper-U pour emprunter la rue du Docteur Calmette et déboucher devant le collège avant de filer sur Pluduno.

À Plancoët la caravane devrait passer vers 12h et les coureurs vers 14h.

Pour raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront interdits sur l'ensemble du parcours le temps du passage.

Prenez vos dispositions en conséquence. Merci de respecter les consignes.

ENVIRONNEMENT : quelques rappels de ce qu'il est bon à savoir !

Le retour des beaux jours conduit souvent à envisager l'entretien de nos espaces verts.

FEUX DE JARDIN ET DE VÉGÉTAUX RIGOREUSEMENT INTERDITS :

Il est désormais interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi*. En plus de dégager des substances toxiques, cela crée un risque d'incendie. Une contravention de 750 € peut être appliquée en cas de non-respect de l'interdiction. Les végétaux peuvent être utilisés sur place pour pailler ou faire du compost, ou bien apportés à la déchèterie.

*Loi du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

TRAVAUX DE JARDINAGE OU BRICOLAGE : RESPECTER LES BONS HORAIRES :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motocul-



teur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, bétonnière...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

(Article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990).

TAILLE DES HAIES, ATTENTION AUX DATES !

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur

les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux. A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille est interdite du 16 mars au 15 août.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois (le 2^e mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 12 h à la maison des services de Plancoët.
Tél : 05 57 27 00 00

→ LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS : UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE !

Sport, culture, loisirs, engagement citoyen...

Le Grand Forum des Associations revient cette année encore pour une journée placée sous le signe de la découverte et du partage ! Rendez-vous le **samedi 6 septembre 2025**, de 10h à 17h, à la salle omnisports de **Val d'Arguenon/Pluduno** pour rencontrer plus de 70 associations dynamiques et passionnées.

Contact :

www.grandforum-plancoet-plelan.fr
Courriel : forum-associations@orange.fr Adresse : Place de la Mairie - 22130 Plancoët

→ FIN DE LA CAMPAGNE DE PIÈGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES :

La date de fin de campagne 2024 de piégeage du frelon asiatique a été arrêtée au 15 mai.



À cette date, **TOUS** les pièges (Vétopharma, autres pièges commerciaux ou de confection artisanale) ont dû être retirés de leur support et vidés de leur contenu. Seul le piégeage dans les ruchers reste autorisé sous conditions. Les pièges Vétopharma distribués doivent être restitués à la collectivité (mairie). Ils doivent être rendus **PROPRES** et **COMPLETS** dans la mesure du possible, c'est-à-dire, composés de : un gobelet, un couvercle, un support noir d'accroche, d'un crochet et du flacon de produit attractif.

À l'issue de cette campagne de piégeage, vous devez transmettre dans les meilleurs délais, le récapitulatif de vos données de capture (fiche de suivi qui vous a été remise) par mail à l'adresse suivante : a.leconte@dinan-agglomeration.fr ou de déposer la fiche complétée avec votre piège à la mairie.

→ **PLAN CANICULE : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**



Chaque année, le plan canicule est activé du 1^{er} juin au 15 septembre. C'est un dispositif d'urgence permettant l'aide et l'assistance des personnes en cas de forte chaleur.

Qui est concerné ? Vous êtes concerné(e) si vous êtes seul(e), isolé(e) fragile, âgé(e) ou en situation de handicap ou de dépendance.

UN RECENSEMENT PRÉVENTIF en mairie :

Afin de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, merci de vous inscrire sur le registre nominatif tenu en mairie en retournant le document inséré dans ce Réveil.

UN DÉJEUNER CHAMPÊTRE POUR NOS AÎNÉS le vendredi 4 juillet !

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente n'étant pas terminés, le conseil municipal et les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont décidé de renouveler l'organisation d'un déjeuner champêtre offert à toutes les personnes de la commune âgées de 75 ans et plus inscrites sur les listes électorales.

UN REPAS SOUS LE PRÉAU DU TERRAIN DES SPORTS

Ce repas aura lieu le vendredi 4 juillet 2025 à 12h sous le préau du terrain des sports de Saint-Lormel. Les personnes concernées par le traditionnel repas offert, recevront une invitation accompagnée d'un coupon-réponse qu'il conviendra de retourner en mairie (ou remettre à un élu) avant le 15 juin 2025.

UNE PARTICIPATION OUVERTE

Moyennant une participation de 10 € (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public), les personnes âgées de 70 ans et plus demeurant sur la commune ainsi que

les conjoints(es) (quelque soit leur âge) seront les bienvenus(es).

MOBILITÉ : UN ACCÈS FACILITÉ

Si vous désirez participer à ce moment de convivialité et que vous ne disposez pas de moyen de locomotion, n'hésitez pas à le faire savoir en mairie. Une personne pourra vous véhiculer à l'aller et au retour.

Nous comptons vivement sur votre présence pour partager ce moment festif.

Si des omissions ont été commises dans les invitations, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie et nous vous remercions de ne pas nous en tenir rigueur.





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



AMICALE LAÏQUE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI : Fête champêtre le 22 juin 2025

La « Fête Champêtre » du RPI Crehen - Saint-Lormel se déroulera le Dimanche 22 Juin 2025 dès 11h00 sur le terrain

des sports de SAINT LORMEL. Dès à présent, des tickets de tombola sont à vendre par les élèves et également à l'accueil de la mairie.

Le ticket au prix de 2€ vous permettra peut-être de gagner un des lots suivants :

- 1 nuit « Cabane dans les arbres » pour 2 personnes
- 1 kayak gonflable pour 2 personnes
- 3 casiers de cave à vin Argicru
- 1 soin corps Institut Beladona
- 1 repas à la Fermette
- Et bien d'autres encore.

Un spectacle sera présenté par les enfants et les enseignants à 11h. La petite restauration ouvrira dès 12h sans réservation. De nombreuses animations seront proposées toute l'après-midi pour amuser les petits et les grands.

Nous vous attendons nombreux, cette journée est ouverte à tous.

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2025-2026 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

→ LA MAISON PÊCHE ET NATURE FÊTE SES 30 ANS !

La Maison Pêche et Nature des Côtes-d'Armor est une association créée en 1995. Au fil de ces 30 années, les animateurs ont sensibilisé plus de 230 000 personnes à l'environnement et à la pêche de loisirs, ça se fête !

Pour l'occasion l'association propose une Fête de la Pêche le dimanche 6 juillet 2025, de 10h à 18h sur les berges de l'étang de Jugon-les-lacs avec de nombreuses animations gratuites pour petits et grands : initiations à la pêche, lancers sur cibles, animations petites bêtes, stands nature, tir à l'arc, escalade, balades nature en canoë, promenades en poney, structures gonflables, jeux en bois, etc. Mais aussi des spectacles : déambulations de personnages drôles et loufoques, jouets nature et musique verte, et un grand spectacle final acrobatique et aérien dans un arbre.

En parallèle la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor organise deux compétitions

de pêche pour les jeunes de 10-17 ans : une pour la pêche au coup et une pour la pêche aux leurres. Ces rencontres entrent dans le circuit départemental Junior Fishing Tour.

INFOS PRATIQUES :

RDV sur les berges de l'étang de Jugon côté Station Sports Nature/camping. Restauration galette/saucisse sur place. www.maisonpechenature.com



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ AUTOCYCLETTES DU PAYS DOLOIS :

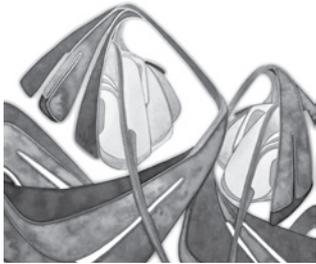


L'Autocyclettes du Pays Dolois organise le dimanche 1^{er} juin 2025 sa 32^e « Ronde de la baie ». Cette promenade touristique réservée aux véhicules anciens de plus de 40 ans traversera la commune (en provenance de St-POTAN en direction de CRÉHEN) dans les environs de 17h.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

GALERIE DAVID BALADE



• **Exposition Botanique de l'imaginaire**

à la galerie 23 rue des tilleuls à Saint Lormel : une exposition : du 20 avril au 31 octobre 2025, intitulée « Botanique de l'imaginaire ». Une exploration des formes végétales en perpétuelle mutation. Entrée libre, sur rendez-vous.

• **Rencontre/Dédicace**

à la librairie « Marque page » à Quintin : une rencontre-dédicace le vendredi 6 juin 2025 à 18 h autour du dernier ouvrage « l'Art des Celtes » et une session du stage de dessin celtique les vendredi 13 et samedi 14 juin 2025 dans le jardin secret de la librairie.

• **Plus d'infos et contact :**

davidbalade@hotmail.com
Tel. : 06 80 21 45 76
retrouvez toutes les actus sur les réseaux sociaux, inscrivez-vous aux stages ou ateliers sur le site web : www.davidbalade.fr.

LORMELIMÉLO

• **FEST DEIZ** : Dimanche 29 juin à partir de 14h30 sous le préau du terrain de foot.

• **ATELIER COUTURE** : les mardis 3, 10, 16 et 24 juin - salle d'honneur à la mairie.

• **ATELIER PATCHWORK** : les lundis 16 et 30 juin - salle d'honneur à la mairie.

FÊTE DE LA SAINT-LUNAIRE :

Office religieux à l'église du Vieux Bourg le dim. 13 juillet à 11h suivi du verre de l'amitié.

VERGER CROC FRUITS :



SAISON ÉTÉ 2025 :

Le Verger Croc fruits est ouvert pour la saison été 2025. Il propose divers petits fruits rouges qui poussent en pleine terre et en agriculture biologique (fraises, framboises, cassis ...). Une vente à la ferme est ouverte lundi, mercredi et vendredi de 16h à 18h avec les fruits et des produits transformés (jus, sirops, confitures). Une libre cueillette est possible sur inscription.

PETITS DÉJ A LA FERME et PORTES OUVERTES :

Le verger Croc Fruits situé au Bouillon, à Saint-Lormel, organise cette année, le DIMANCHE 15 JUIN, une porte ouverte avec un petit-déjeuner à la ferme. Les petits-déjeuners seront servis

sous forme d'un buffet avec des produits des producteurs locaux et bio à partir de 9h et jusqu'à 11h sur inscription.

Tout au long de la journée nous proposerons plusieurs activités ludiques et pédagogiques pour les grands comme pour les petits : visites de la ferme, marchés de producteurs créateurs avec une vingtaine d'exposants, atelier sur le greffage et l'apiculture, poneys, cueillette de fraises, conteurs, chants et danses... ».

L'exploitation sera ouverte au public à partir de 9h et jusqu'à 17h avec buvette et restauration sur place le midi. L'entrée et les animations seront gratuites. Vous êtes tous les bienvenus et nous serons ravis de vous faire découvrir notre verger.

Inscription au 06 31 37 97 43 pour les petits-déjeuners.

LE STOPPIE :

• **Le bar tabac de Saint - Lormel organise son premier anniversaire**

On y est ! Voilà bientôt 1 an qu'Alexandre et Laura ont repris le bar tabac de notre charmante commune de Saint- Lormel . Pour cette occasion, ils ont mis les petits plats dans les grands en organisant le premier grand événement de cette année intitulé « Le Stoppie night Show ». Il se déroulera le Samedi 12 juillet de 20h00 à 1h00 sur le terrain de foot de Saint - Lormel. Une buvette et de la restauration sur place y seront proposés. Mais vous pourrez aussi trouver une boutique éphémère avec des tee-shirts, sweats, casquettes ainsi que des porte-clés personnalisés par Laura elle-même en amont de l'événement. Mais ils ne s'arrêtent pas là, ils ont décidé de vous en mettre



plein la vue grâce au spectacle de feu réalisé par l'association kum-kum.

Venez également danser sur des hits entêtants grâce au dj "Max the flamingo".



COMITÉ DES FÊTES :

• **ATELIER DECOUP'PLIAGE** : le mardi 17 juin - salle d'honneur à la mairie.

• **VIDE GRENIER** du 14 juillet : Ouverture des réservations pour le vide grenier du 14 juillet. 7€ / emplacement de 4m linéaires. Restauration sur place. Renseignements et inscriptions au 07 83 39 78 19